

Compte-rendu du Conseil municipal – Séance du 15 décembre 2011

Travaux en cours

Rue de la Vendée et rue du Paradis. Les travaux engagés sont conformes au planning prévisionnel et les entreprises procèdent actuellement aux effacements de réseaux électriques et téléphoniques ainsi qu'à la mise en œuvre d'un réseau d'assainissement séparatif (eaux usées et eaux pluviales).

Salle des fêtes. Les finitions au sol ne peuvent pour le moment être réalisées du fait des conditions météorologiques particulièrement pluvieuses ces dernières semaines. L'accès au stationnement ne sera donc pas effectif avant plusieurs semaines.

Contrat de Paysage Rural et inventaire des zones humides

En réflexion depuis plusieurs semaines déjà, et après différents contacts avec des bureaux d'études, le Conseil Municipal vient de valider à l'unanimité le lancement d'un diagnostic environnemental communal qui se réalise avec l'organisation conjointe de 2 études majeures planifiées pour le second trimestre 2012. Cette étude, qui sera réalisée par la Chambre d'Agriculture, sera de plus intégrée lors d'une prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme. Le montant prévisionnel de ce diagnostic est de 6 500 € HT.

En effet, il s'agira, au travers d'un « contrat de paysage rural » de procéder à un recensement quantitatif et qualitatif des haies. Cette étude vise à poser une réflexion à l'échelle communale avec un descriptif précis de chaque haie, une typologie de sa végétation ainsi que de son état sanitaire et une classification de son intérêt.

Dans le même temps, la Chambre d'Agriculture procédera à un inventaire exhaustif des zones humides selon les trois critères règlementaires : présence d'eau, de végétation hygrophile et de sol hydromorphe. Selon leurs caractéristiques, elles feront ensuite l'objet de mesures de gestion adaptées. Un comité de pilotage, présidé par Mr le Maire sera constitué à cet effet et sera composé de 5 membres du conseil municipal (Mme Arlette Guimbretière, Mrs Jean-Pierre Béranger, Yves Bretaudeau, Cédric Couilleau, André Hervouet) ainsi que de membres d'associations ou de professionnels concernés par ce sujet.

Cimetière : procédure de reprise des concessions abandonnées

L'ancien cimetière présente différentes concessions qui ne sont plus entretenues, si ce n'est par les agents municipaux et qui donnent un aspect peu soigné au cimetière.

Le code général des collectivités prévoit qu'une commune peut, sous certaines conditions, reprendre lesdites concessions.

Cette procédure particulièrement longue administrativement a été engagée en Mai 2007 et arrive à son terme.

Sur 755 concessions présentes dans l'ancien cimetière, 253 présentant les caractéristiques « d'abandon » ont fait l'objet de recherches pour identifier des ayants-droits.

Après trois années de procédure, ce sont aujourd'hui 158 concessions qui seront reprises par la commune et une vingtaine pour laquelle nous sommes encore dans l'attente d'avis des familles.

En parallèle, une démarche est engagée afin d'identifier différentes concessions qui relèvent du patrimoine Cugandais et qui seront de fait maintenues et ensuite entretenues par la commune.

A l'issue de la démarche, d'importants travaux seront engagés afin de créer un nouvel ossuaire, de créer un colombarium permettant l'accueil des demandes de plus en plus importantes suite à des crémations, ainsi que d'améliorer l'accessibilité générale du cimetière.

Les autres décisions du conseil municipal

Voirie communale Chaque fois que de nouvelles voies sont créées, elles sont ensuite intégrées au linéaire de voirie communale, élément qui rentre en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat. Il en est ainsi pour la voie d'accès à l'espace culturel du Doué qui est intégrée pour 340 mètres et la voie de liaison entre la RD 755 (Route de la Bruffière) et la voie communale 206 (vers le Haut Noyer, Hucheloup) pour 170 mètres.

Zone du Bordage 2 – vente d'un lot Des contacts engagés depuis plusieurs semaines se concrétisent et un porteur de projet souhaite acquérir un lot de 4 500 m² environ dans la zone du Bordage 2. Le prix de vente a été confirmé à 25 € HT/M².

Prochain conseil municipal le 26 Janvier 2012.

Le Maire, Joël Caillaud, et tous les membres de l'équipe municipale vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressent leurs vœux les plus chaleureux pour 2012.

Ils vous convient et seront heureux de vous recevoir à la soirée des vœux le :

samedi 7 janvier à 18H00 à l'Espace Culturel du Doué.
Vous êtes toutes et tous cordialement invité(e)s.